



Programme de formation

Dialogue social dans la fonction publique – Niveau intermédiaire

27/04/2026

Prix INTER : à partir de 800,00 € net de TVA

Durée : 2 jours soit 14 heures

Public : responsable RH, tout agent en charge de l'animation du dialogue social

Prérequis : avoir suivi la formation "Dialogue social dans la fonction publique – Niveau débutant".

Objectifs :

Situer les relations avec les organisations représentatives des agents dans le cadre juridique de l'exercice du droit syndical dans la fonction publique ;

Mettre en pratique les règles et les procédures régissant le droit syndical ;

Savoir se positionner dans la relation avec les partenaires sociaux ;

Favoriser un dialogue constructif et adopter une attitude appropriée ;

Être au fait de la toute dernière actualité sur la transformation du dialogue social dans la fonction publique.

Programme :

1- Les représentations nationales : mode de désignation et compétences

Le Conseil Commun de la Fonction Publique (CCFP) ;

Le Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'État (CSFPE) ;

Encourager la représentation équilibrée des femmes et des hommes.

2- Les organisations représentatives des agents (CAP, CCP, CT, CSA, FS)

Composition et organisation ;

Modalités d'élection des membres ;

Fonctionnement et compétences : cas de saisine obligatoire ou facultative ;

Les motifs de la réforme de ces instances dans le cadre de la loi de transformation de la fonction publique.

3- Cadre juridique du dialogue social

Modalités pratiques de l'exercice du droit syndical :

- Communication des organisations syndicales : affichage des informations, distribution de tracts, autorisations d'absence ;
- Financement des organisations syndicales : cotisations et collecte des cotisations ;
- Mise à disposition de locaux ;

Positions, droits à congés et autorisations d'absences liés à l'exercice du droit syndical :

- Congé pour formation syndicale ;
- Mise à disposition de fonctionnaires auprès des organisations syndicales ;
- Autorisations d'absence (AA) pour activité syndicale, crédit de temps syndical ;
- Décharge d'activité de service : situation administrative et avancement des agents ;

Programme de formation

Négociation des accords :

- Conditions de validité des accords ;
- Modifications des modalités de calcul de la règle de l'accord majoritaire.

4- Réussir le dialogue social

Les règles de fonctionnement avec les représentants syndicaux ;

Favoriser la coopération des partenaires sociaux ;

Gérer un groupe de travail ;

Favoriser un dialogue constructif ;

Mettre en place des règles relationnelles efficaces.

Cas pratique : gestion d'une réunion visant à la mise en place d'une décision partenariale

5- Gérer les situations délicates avec les syndicats

Faire face au blâme de la structure ;

Réagir face à l'agressivité, la tension, l'incompréhension ;

Canaliser les comportements inadaptés ;

Adopter une posture de négociateur.

Mise en situation sur le déroulement d'une réunion avec des représentants syndicaux très agressifs

Formateur référent :

M. Jean-Baptiste Planchin, consultant-formateur (FPE, FPH, FPT et secteur privé), intervenant en prévention des risques professionnels agréé

Méthode pédagogique :

Identification des besoins et des attentes avec un questionnaire d'évaluation des attentes et auto-positionnement ;

Activités brise-glace ;

Apport des connaissances : exposé oral et interaction avec les apprenants, activités en petits groupes pour la résolution de problèmes et des médias variés ;

Apprentissage interactif au cours de discussions, ateliers pratiques, quiz interactif.

Moyens et supports pédagogiques :

Présentations en vidéoprojection

Quiz interactifs / questionnaires

Espace de stockage extranet des stagiaires : document pédagogique, documents d'informations complémentaires (articles, rapports, études, arrêts juridiques etc.), dossiers documentaires.

Modalités d'évaluation et de suivi :

20 jours avant la formation, un questionnaire de recueil des besoins et un auto-positionnement est envoyé par courriel aux participants.

La préinscription est confirmée soit après avis du responsable de formation pour un salarié, un agent public ou un bénévole soit après concertation de l'intéressé-e.

Aucune inscription ne sera validée sans une convention de formation signée.

L'évaluation par le formateur se fait tout au long de la formation.

Programme de formation

A la fin de la formation, un questionnaire d'évaluation et de satisfaction de fin de formation ainsi qu'un auto-positionnement de fin de formation est envoyé par courriel aux participants.

90 jours après la formation, un questionnaire d'évaluation à froid est envoyé par courriel aux participants.

Informations sur l'accessibilité :

Tout participant en situation de handicap ou nécessitant une adaptation particulière, éprouvant des difficultés particulières ou ayant des contraintes spécifiques est invité à [prendre contact avec notre référent handicap](#).

Nos modalités pédagogiques peuvent être adaptées en fonction de votre handicap par l'utilisation d'outils appropriés (documents en Braille, logiciel NVDA/Jaws, langue des signes française etc.).